

Paris, le 7 février 2020.

Non aux plateformes de vente en ligne de médicaments !

Le projet de loi examiné en Conseil des ministres le 5 février 2020 sur la vente en ligne des médicaments va totalement à l'encontre des décisions prises récemment pour la sécurité des patients.

Au moment du retour du paracétamol et de l'ibuprofène derrière le comptoir, suite à la décision de l'ANSM et de la mise en place de la sérialisation dans les officines, pour renforcer le rôle du pharmacien, on est prêt parallèlement à libéraliser ces médicaments sur internet. N'y a-t-il pas un antagonisme philanthropique ? C'est le monde à l'envers !

L'autorisation d'un local déporté, de plateforme sans la présence d'un pharmacien n'est-ce-pas cautionner un danger réel pour nos patients ? Quelle traçabilité, quelle qualité, quelle responsabilité pharmaceutique ?

Alain Grollaud, Président de *Federgy* s'insurge contre de telles propositions émanant du ministère de l'Economie qui veut imposer ses vues ultralibérales dans le domaine de la santé et demande donc le retrait pur et simple de l'article 34 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap).

**Federgy est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacie.*